



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 48 de la liste préliminaire\*

### Culture de paix

## Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010

### Note du Secrétaire général

En application de la résolution 62/89 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2007, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le rapport établi par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est soumis conformément à la résolution 62/89 de l'Assemblée générale, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». Il fait suite au rapport d'activité annuel sur la Décennie, également établi par l'UNESCO (voir A/62/97). Le rapport fait la synthèse des activités menées par l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies pour promouvoir et appliquer le Programme d'action en faveur d'une culture de paix et contient des recommandations à ce sujet.

---

\* A/63/50.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Application du Programme d'action pour une culture de la paix .....	3
A. Activités visant à instaurer une culture de la paix par l'éducation .....	4
B. Activités visant à promouvoir le développement économique et social durable .....	7
C. Activités visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme. ....	9
D. Activités visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. ....	12
E. Activités visant à encourager la participation démocratique. ....	14
F. Activités visant à promouvoir la compréhension, la tolérance et la solidarité. ....	14
G. Activités visant à appuyer la communication participative et la libre circulation de l'information. ....	16
H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. ....	17
III. Rôle de la société civile .....	18
IV. Dispositif de communication et de réseautage .....	20
V. Recommandations .....	20

## I. Introduction

1. En 2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a présenté son rapport annuel sur ses programmes et ceux d'autres organismes des Nations Unies concernant l'adoption et l'application du Programme d'action de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010. Dans sa résolution 62/89, l'Assemblée générale a félicité l'UNESCO d'avoir compris que la promotion d'une culture de paix était l'expression de sa mission fondamentale, et l'a encouragée, en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie, à intensifier encore ses activités pour promouvoir une culture de paix. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur l'application de la résolution. À la suite de la recommandation de l'Assemblée générale, l'UNESCO a adopté à la trente-quatrième session de sa conférence générale le nouvel énoncé de sa mission, stipulant que « en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'UNESCO contribue à l'édification de la paix, à la lutte contre la pauvreté, au développement humain et au dialogue interculturel par l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information ». Ce texte traduit l'orientation stratégique et la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (document 34 C/4). L'un des cinq objectifs primordiaux de la stratégie retenue est de promouvoir « la diversité culturelle, le dialogue entre les cultures et une culture de la paix ». Cet objectif se décline ensuite en objectifs stratégiques de programme, dont l'un consiste à « démontrer l'importance des échanges et du dialogue entre les cultures pour la cohésion sociale et la réconciliation, en vue de l'instauration d'une culture de la paix » et qui indique comment l'UNESCO poursuivra des actions sectorielles et/ou intersectorielles pour relever le défi.

## II. Application du Programme d'action pour une culture de la paix

2. L'UNESCO a été chargée de coordonner et d'exécuter directement les activités prévues dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010; le présent rapport fait donc la synthèse des activités menées à ce titre par l'organisation, avec la participation d'autres organismes du système des Nations Unies, les gouvernements et les acteurs de la société civile. Il donne également un aperçu des activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces activités sont présentées en huit sections, qui correspondent aux huit domaines d'intervention définis dans le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix.

## **A. Activités visant à instaurer une culture de la paix par l'éducation**

3. L'UNESCO s'emploie à promouvoir un enseignement de qualité, vecteur capital pour inculquer des savoir-faire et des attitudes permettant de détecter et de désamorcer les conflits potentiels, et elle milite activement en faveur d'une culture de paix et de non-violence, en s'appuyant sur la primauté des droits de l'homme inscrite dans les objectifs du Cadre d'action de Dakar pour l'éducation pour tous. À cet effet, elle aide les États membres à réviser le contenu des manuels, documents pédagogiques et programmes scolaires utilisés dans les écoles, sans oublier l'éducation non formelle et la formation des maîtres. L'organisation fournit également une assistance technique aux pays pour l'application d'instruments tels que la Déclaration et Cadre d'action intégré concernant l'éducation au service de la paix, les droits de l'homme et la démocratie (1995). Elle les aide également à améliorer et renforcer les cadres juridiques qui garantissent un enseignement de qualité, tout en harmonisant et coordonnant les initiatives au niveau des pays dans le cadre de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale, du Plan d'action mondial et des programmations communes des organismes du système des Nations Unies. Les projets exploitent l'outil des technologies de l'information et des communications (TIC) pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, notamment pour les filles et les femmes, les exclus, les pauvres, les personnes marginalisées ou ayant des besoins particuliers, à chaque fois dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie. Des projets de recherche ont également été lancés en collaboration avec des chaires UNESCO, des universités et des instituts de recherche sur des questions touchant l'accès à l'éducation, les performances de l'école et la qualité de l'enseignement. Des prix ont été décernés à des activités exemplaires d'éducation pour la paix; les pratiques optimales en matière d'éducation pour la paix et les droits de l'homme, de citoyenneté démocratique et d'éducation interculturelle pour tous et d'éducation patrimoniale ont été partagées à travers le réseau des écoles associées de l'UNESCO.

4. L'organisation est également un lieu d'échanges intellectuels visant à promouvoir le dialogue, la recherche et la définition de normes et de modèles. Le partage de l'information est facilité par la convocation de réunions d'experts qui permettent aux principales parties concernées d'examiner les questions liées à la violence en milieu scolaire, aux violences sexistes à l'école et aux châtiments corporels. En étroite coopération avec des partenaires tels que l'Observatoire international de la violence à l'école et le Groupe interinstitutions sur la violence à l'égard des enfants, l'UNESCO continue de suivre attentivement l'application des recommandations figurant dans l'étude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299). Des projets pilotes de modification des comportements ont été lancés dans les écoles de quartiers sensibles dans des pays comme la Jamaïque; l'idée est de faire appel à la musique, au théâtre et au multimédia pour promouvoir une culture de la paix et amener les jeunes à avoir des comportements plus positifs.

5. En juin 2008, l'UNESCO a convoqué une importante rencontre pour la jeunesse – groupe considéré comme prioritaire dans sa stratégie à moyen terme. Sous le titre « La jeunesse à la croisée des chemins : un avenir sans radicalisation violente », la réunion de catégorie VIII, organisée à Manama en collaboration avec le Bahreïn, traitait d'un des problèmes majeurs de notre temps. Elle a attiré plus de

100 représentants de groupes de jeunes, des journalistes, des universitaires, des décideurs de toutes les régions, ainsi que les représentants d'une cinquantaine de gouvernements, autour d'un échange sans précédent de données d'expérience et de connaissances. Des pratiques exemplaires mises en œuvre pour contrer la violence et la radicalisation et empêcher les jeunes de sombrer dans l'extrémisme ont été présentées. La conférence de deux jours s'est achevée avec l'adoption des « Conclusions de la réunion de Manama », qui énumèrent une série de mesures pratiques issues du retour d'expérience dans plusieurs domaines clefs (à commencer par l'éducation et l'emploi), reproductibles dans de nombreux pays, et qui font la part belle au pouvoir des médias. L'UNESCO a été invitée à continuer d'appuyer le partage et la diffusion des informations concernant les divers projets et initiatives réussis. Un site Web dédié propose maintenant une base de données de tous les projets sélectionnés pour le Bahreïn ([http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=42318&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=42318&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)).

6. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont mises à contribution dans les écoles pour promouvoir l'éducation pour la paix, la non-violence, la tolérance et la compréhension mutuelle. C'est ainsi que l'UNESCO utilise les nouveaux médias pour résoudre les différends et promouvoir la bonne gouvernance au sein des communautés de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago et s'emploie avec ses partenaires à développer le premier centre multimédia communautaire véritablement mobile, qui sillonne la Jamaïque pour se rendre dans les centres villes, les régions rurales et les communautés marginalisées. Le Centre mobile propose une série d'ateliers de création à des gens qui n'ont jamais utilisé un ordinateur et qui veulent maîtriser les TIC pour leur perfectionnement personnel ou professionnel et pour ne pas tomber dans la délinquance. Des reportrices sont également formées pour animer à la radio des émissions sur la prévention de la violence (par exemple en Bolivie), porter des campagnes d'information sur les services d'aide juridictionnelle disponibles et encourager les victimes d'actes de violence familiale à dénoncer leurs agresseurs.

7. En 2007, l'UNICEF a lancé un programme mondial appelé « Getting ready for school: a child-to-child approach » qui prépare à un coût très modique la scolarisation des enfants dans les pays en développement. Le programme, qui s'inspire de la formule de l'instruction d'enfant à enfant, encourage les écoliers (souvent avec des trousseaux pédagogiques) à instruire leurs frères et sœurs plus jeunes et à développer ainsi au plus tôt les facultés d'apprentissage et l'aptitude à la scolarisation le moment venu. Il a été lancé à titre expérimental au Bangladesh, en Chine, en Éthiopie, en République démocratique du Congo, au Tadjikistan et au Yémen.

8. L'UNICEF est l'organisme chef de file et le secrétariat de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui vise à réduire les inégalités fondées sur le sexe dans l'enseignement primaire et secondaire, à faire sorte qu'à l'horizon 2015 tous les enfants terminent leurs études primaires et que l'égalité d'accès des garçons et des filles à l'éducation soit effective à tous les niveaux. Trente-sept pays (sur un total de 141) ont officiellement conclu un partenariat avec l'Initiative. Des partenariats régionaux venant appuyer les activités dans les pays ont activement favorisé la production et la diffusion des connaissances et des retours d'expérience (issus des évaluations des plans nationaux concernant l'autonomisation et l'égalité des sexes). Au niveau mondial, l'Initiative pour l'éducation des filles s'articule plus

particulièrement autour de l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les plans nationaux pour l'éducation.

9. Grâce à l'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité, l'UNICEF a pu lancer et appuyer des mesures d'abolition de ces droits dans 23 pays, ceux de l'Afrique sub-saharienne d'abord, mais aussi au Bangladesh, en Haïti, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Sri Lanka et au Yémen. Le projet a été lancé lors d'une grande conférence organisée par l'UNICEF à Bamako en juin 2007, en collaboration avec la Banque mondiale et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique. Les 23 pays participants ont fait des propositions sur la marche à suivre, ont recommandé des mesures techniques et des financements et ont cerné les besoins en matière de renforcement des capacités et de recherche. La conférence a permis d'approfondir et d'étoffer la réflexion sur les facteurs financiers qui entravent l'accès à l'éducation et sur la poursuite du projet d'abolition des droits de scolarité dans le cadre du Mouvement d'éducation pour tous et des partenariats de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, qui constitue la stratégie générale pour accélérer l'accès à l'éducation et aller à la rencontre des populations exclues et marginalisées.

10. En Afghanistan, la multiplication des attaques contre les établissements scolaires a amené l'UNICEF à mettre au point une stratégie innovante, à travers les écoles communautaires, consistant à inculquer aux communautés locales le sens de leurs responsabilités envers les écoles. La campagne Retour à l'école lancée dans le nord de l'Ouganda a permis d'aller à la rencontre des enfants ayant dépassé l'âge scolaire ou non encore scolarisables et de répondre aux besoins de ceux, et surtout de celles, qui n'ont pas accès aux études secondaires. Au Sud-Soudan, grâce au Mouvement pour l'éducation des filles et à l'initiative Retour à l'école, le taux d'inscription à l'école primaire a grimpé en flèche. Le programme pilote de formation accélérée des maîtres lancé par l'UNICEF et le Gouvernement a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage et la qualité de l'enseignement grâce à des personnels mieux formés, notamment dans la région soudanaise du Darfour.

11. L'OMS s'emploie avec les pays à renforcer les capacités nationales de prévention de la violence au moyen de mesures et de programmes qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la violence et des facteurs de risque et qui réduisent de ce fait la fréquence des actes violents. Son nouveau programme mondial de mentorat pour la prévention de la violence et des traumatismes lancé en août 2007 (MENTOR-VIP) a été conçu pour adjoindre aux jeunes praticiens de la prévention de la violence et des traumatismes des « mentors » compétents auprès desquels ils peuvent acquérir une formation spécialisée dans le cadre d'une véritable collaboration.

12. Le travail de l'OMS en matière de renforcement des capacités de prévention de la violence comprend également la diffusion et l'utilisation de TEACH-VIP, module d'enseignement sur la prévention de la violence et des traumatismes mis au point par l'OMS et un réseau mondial de spécialistes de la discipline. Ce matériel pédagogique a été commandé par des formateurs de plus de 70 pays dans toutes les régions couvertes par l'OMS, et depuis la mi-2007 le contenu du cours a été élargi à la question des handicaps et de la rééducation. Un certain nombre de pays ont réussi à l'intégrer officiellement à leurs programmes d'enseignement de la santé publique. Il a également été traduit dans plusieurs langues officielles de l'ONU et a été utilisé dans les cours de formation régionaux. En mai 2008, l'OMS a diffusé un nouvel outil pour aider les pays à calculer les coûts de la violence, assorti d'une série type

de recommandations concernant l'estimation des coûts économiques directs et indirects des actes de violence sur autrui ou sur soi-même.

13. L'UNRWA mène diverses actions de sensibilisation et de perfectionnement auprès des enseignants, directeurs et autres personnels de ses écoles afin de promouvoir un environnement scolaire sûr et stimulant et des écoles amies des enfants et d'interdire les châtiments corporels dans les écoles. En Syrie, ses enseignants ont participé à un projet sur la participation des enfants aux prises de décisions, et les directeurs des écoles de Gaza ont organisé une conférence sur l'abolition des châtiments corporels et la promotion de la non-violence dans les écoles. Deux cent cinquante mille enfants gazaouis ont participé à des camps d'été qui les ont familiarisés avec la communication interpersonnelle, le travail en équipe, la résolution non violente des différends, l'idée de tolérance et la notion de règlement pacifique des conflits. Des pièces de théâtre sur la tolérance et la paix ont été données dans les écoles de l'UNRWA en Jordanie, à Gaza et en Cisjordanie, et des troupes musicales ont été créées en Jordanie, au Liban et en Syrie pour éveiller le sens esthétique des enfants et enseigner l'amour du prochain et la coopération. Toutes les écoles de l'UNRWA ont célébré la Journée mondiale de la paix avec des activités en faveur de la culture de la paix et des modes de communication non violents.

14. Pour la quatrième année consécutive, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et un collectif de partenaires de la société civile conduit par Transparencia ont activement organisé des « Pasacalles », au cours desquelles des enfants et des adolescents de toutes les régions du Pérou se sont retrouvés pour célébrer la culture de la paix et les valeurs civiques à l'occasion de la Fête nationale, le 28 juillet 2007. Ce projet d'envergure nationale a associé les autorités municipales, les représentants des districts scolaires et les élèves. Entre autres activités en faveur de l'éducation pour la paix, le Centre régional a cosponsorisé (avec l'UNESCO et le centre d'information des Nations Unies au Pérou) le deuxième Atelier international d'éducation au service de la paix et le développement organisé en octobre 2007 par l'Institut péruvien pour la promotion d'une éducation de qualité, qui a réuni des responsables communautaires et des éducateurs de toute la région et a donné lieu à la formation d'un réseau de plus de 1 200 participants qui conçoivent et utilisent des manuels d'éducation pour la paix et le développement et d'autres outils pédagogiques destinés aux enfants.

## **B. Activités visant à promouvoir le développement économique et social durable**

15. La science et la technologie sont des moteurs indispensables pour parvenir au développement durable, faire reculer la pauvreté et contribuer à la paix et à la sécurité. L'UNESCO aide les pays en développement à acquérir les moyens d'assurer la préservation de leur environnement dans une optique à long terme, notamment en élaborant et en appliquant des politiques de gestion et de protection de l'environnement et en exploitant les ressources de la recherche appliquée pour éliminer la pauvreté et faire face au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles. L'organisation a déjà aidé 18 gouvernements, en particulier en Afrique mais aussi en Asie et en Europe du sud-est, à définir leurs politiques nationales pour la science, la technologie et

l'innovation. Elle a organisé en marge de la session 2008 du Conseil économique et social une réunion de décideurs qui a montré la portée et le potentiel de ces politiques, exemples de l'Égypte et de la Tanzanie à l'appui. Elle appuie également les initiatives visant à élargir l'accès à un enseignement scientifique renforcé à tous les niveaux, y compris grâce aux TIC, et s'emploie à créer des réseaux de centres d'excellence pour les sciences fondamentales et les sciences appliquées. L'un des exemples est celui du Centre SESAME (Synchrotron-light for Experimental Science and Applications in the Middle East) établi sous les auspices de l'UNESCO, qui cherche à promouvoir une culture de paix par la coopération scientifique intergouvernementale et à cultiver la compréhension mutuelle et l'esprit de solidarité en favorisant la coopération entre communautés scientifiques dans une région où l'action de la communauté internationale est particulièrement importante pour assurer le développement durable et pacifique de la planète. Au Nigéria, l'UNESCO a aidé le Gouvernement à mettre au point un kit pédagogique d'enseignement scientifique qui peut être distribué à l'échelle nationale et reproduit par d'autres pays.

16. Face à la question du changement climatique, qui aura sans doute d'importantes conséquences et de profondes répercussions sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans beaucoup de régions du monde, l'UNESCO aide les États membres à créer et gérer les bases des données spécialisées nécessaires, à adopter des mesures pour s'adapter à ce changement et pour contribuer à en atténuer les effets, et à accentuer leur orientation vers le développement durable. L'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale ont été désignées pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies qui interviennent à la croisée des sciences, de l'évaluation, du suivi et de l'alerte rapide. L'UNESCO devrait également diriger le groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination qui s'occupe de l'adaptation sectorielle dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne l'éducation pour le développement durable. Les autres domaines dans lesquels l'UNESCO devrait apporter sa contribution sont notamment l'énergie, la réduction des risques de catastrophe naturelle, la santé, la population et les établissements humains, les océans et l'eau.

17. Les industries culturelles et artistiques, ainsi que le tourisme culturel, sont d'importants vecteurs de développement et de cohésion sociale. À cet égard, l'UNESCO entend faire en sorte que toutes les cultures et expressions culturelles aient accès aux possibilités de développement offertes par les industries culturelles, le secteur de la création et les marchés internationaux, tout en faisant leur place aux besoins particuliers de certaines cultures et de groupes particulièrement vulnérables, avec des projets qui favorisent la production culturelle, la gestion des ressources culturelles et le renforcement des capacités. Les nouveaux partenariats et mécanismes de coopération ont été encouragés, en particulier dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle et grâce à la coopération Sud-Sud ou triangulaire Nord-Sud-Sud.

18. L'UNICEF dispose d'un moyen renforcé pour mieux protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et les sévices : le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans l'industrie des voyages et du tourisme, adopté ou introduit récemment dans différents pays (Albanie, Argentine, Canada, Fédération de Russie, Guatemala, Kenya, Mexique et Pérou), et qui compte aujourd'hui plus de 600 entreprises signataires dans 26 pays. En

République démocratique du Congo, 889 enfants qui travaillaient dans les mines ont été réintégrés dans leurs communautés, et une étude sur l'exploitation sexuelle des enfants a été lancée.

19. Dans le cadre de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, le groupe Égalité des sexes et la Section éducation de l'UNICEF ainsi que le Groupe de travail sur les filles du Comité des ONG pour l'UNICEF ont organisé conjointement une rencontre d'experts membres du partenariat pour l'éducation des filles sur le thème « Financer l'égalité des sexes dans l'éducation » et les questions ci-après : a) le financement de l'éducation, notamment dans le contexte de la subordination des filles dans les familles et la collectivité; b) le difficile enjeu de la mobilisation de ressources supplémentaires pour l'éducation des filles, compte tenu notamment des schémas potentiellement puissants de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et des approches sectorielles; et c) principes et pertinence des budgets à dimension sexospécifique pour l'éducation.

20. En collaboration avec l'Alliance pour la prévention de la violence, l'OMS a publié en mai 2008 un nouveau guide qui montre comment les conséquences sanitaires, psychosociales et économiques de la violence freinent le développement. Le guide appelle les organismes d'aide au développement à investir des efforts et des ressources supplémentaires dans la prévention de la violence. Il recense les lacunes – mais aussi les nombreux points positifs – de leurs priorités actuelles en matière de prévention de la violence et propose un calendrier renforcé pour des interventions plus efficaces.

### **C. Activités visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme**

21. L'UNESCO s'emploie à promouvoir l'éducation fondée sur les droits de l'homme et à améliorer les systèmes d'éducation formelle et non formelle au profit d'un large éventail de bénéficiaires, en déployant les moyens suivants : a) des concertations étroites avec les États Membres afin de les aider à garantir le droit de chaque enfant à l'éducation et à promouvoir l'éducation pour les droits de l'homme, la citoyenneté démocratique, la paix et la non-violence et l'éducation interculturelle, et à définir des cadres et des principes directeurs à cet effet; b) le renforcement des capacités nationales et locales dans le domaine de l'éducation pour les droits de l'homme, ce qui implique la collaboration à l'élaboration de projets et de programmes nationaux et sous-régionaux et à la mise au point de matériel pédagogique et d'outils d'apprentissage adéquats; c) des partenariats renforcés avec d'autres institutions des Nations Unies dans la perspective d'un schéma commun d'éducation pour tous fondée sur les droits de l'homme dans les différentes régions; et d) des activités de sensibilisation et de réseautage.

22. L'UNESCO offre un espace de coopération et de partenariat entre les acteurs engagés dans ce processus. En étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres institutions des Nations Unies, elle a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2004 (résolution 59/113 A), qui fournit un cadre commun de principes pratiques pour l'éducation aux droits de l'homme. L'UNESCO appuie les États

Membres qui s'emploient à formuler et à mettre en œuvre leurs propres stratégies nationales en leur fournissant une assistance technique et du matériel pédagogique.

23. Tout en promouvant l'exercice de tous les droits de l'homme par l'éducation et la formation, l'UNESCO s'emploie également à mobiliser tous ses partenaires pour faire avancer la cause des droits de l'homme dans le cadre de la campagne « Dignité et justice pour nous tous » lancée dans tout le système des Nations Unies à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a également soutenu les initiatives visant à faire avancer la réflexion intellectuelle sur le contenu normatif de la Déclaration et sur l'obligation faite aux États de respecter, protéger et garantir le droit de « prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent », et à l'inscrire dans un schéma d'action en formulant des recommandations sur des mesures concrètes propres à assurer l'exercice effectif de ce droit. Afin de renforcer les moyens d'action au niveau régional, l'UNESCO a appuyé les projets de recherche sur les droits de l'homme entrepris par le Réseau de recherche UNESCO des médiateurs d'Amérique latine sur les droits économiques, sociaux et culturels et par le Réseau de recherche UNESCO/Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture sur les politiques économiques, sociales et culturelles. La création d'un réseau de recherche similaire unissant un groupe de pays d'Europe centrale et orientale a également été soutenue.

24. L'UNESCO s'emploie par ailleurs à promouvoir les droits et l'insertion sociale des migrants, et considère que les violences exercées à l'encontre des travailleuses migrantes constituent un cas extrême d'atteinte aux droits de l'homme dont il importe de s'occuper de toute urgence. L'organisation a récemment collaboré avec le réseau d'échange d'informations en Europe du Sud-Est (ERNO) d'Eurovision News à l'occasion de la réalisation d'un documentaire sur la traite des filles et des femmes, qui explique le contexte social et culturel de la traite des femmes en Europe du Sud-Est.

25. Face à l'ampleur et à la persistance des violences infligées aux enfants partout dans le monde, l'UNICEF et l'Union interparlementaire ont produit à l'usage des parlements et des parlementaires un guide sur les stratégies à adopter pour protéger les enfants et assurer l'application universelle des recommandations figurant dans l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants. L'UNICEF a appuyé les réseaux communautaires de protection de l'enfant qui s'occupent de recueillir les données et proposent des services de protection de l'enfance au niveau local (appelés également conseils ou comités de la protection de l'enfance, comités de sauvegarde ou médiateurs pour les enfants) ainsi que des services d'aide judiciaire et administrative pour la protection de l'enfance. Ces réseaux existent dans plusieurs pays d'Amérique latine (Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Pérou notamment). En 2007, des réunions nationales des réseaux de protection de l'enfance ont eu lieu dans toute l'Amérique latine afin de partager les données d'expérience et les bonnes pratiques, et le réseau ibéro-américain des ombudsmen a été lancé lors du douzième Congrès annuel de la Fédération ibéro-américaine de l'ombudsman, qui s'est tenu à Lima.

26. Dans le cadre de sa campagne mondiale pour la prévention de la violence, l'OMS, en partenariat avec la direction et le personnel de l'unité écossaise de réduction de la violence, a organisé la rencontre « Milestones 2007 » de juillet 2007. Plus de 200 des plus grands experts, chercheurs et spécialistes mondiaux de la

prévention de la violence se sont retrouvés pour étudier la possibilité de transposer à plus grande échelle les initiatives qui s'avèrent efficaces pour prévenir la violence – par exemple les visites à domicile pour faire reculer la maltraitance des enfants, les programmes pédagogiques à l'école pour lutter contre la violence dans les familles, ou les campagnes contre la possession et la vente des armes à feu afin de prévenir tous les types de violence. Les ministres de la santé des Amériques se sont réunis au Mexique en mars 2008 pour étudier les données montrant les effets dévastateurs des violences et des traumatismes sur les populations de la région et planifier les mesures de riposte. La réunion a donné lieu à l'adoption d'une déclaration ministérielle par laquelle les ministres se sont engagés à mettre en œuvre des plans nationaux de prévention de la violence et des traumatismes, à renforcer les programmes de prévention qui s'attaquent aux causes profondes de la violence, à intensifier les collectes de données et à améliorer les services d'aide aux victimes.

27. Dans le domaine des droits de l'homme, l'UNRWA a beaucoup travaillé à la fois pour concevoir et produire du matériel pédagogique et pour conduire des activités dans les classes et en milieu scolaire. Les enseignants se forment à l'enseignement des droits de l'homme dans les manuels et les dossiers de formation mis à leur disposition et en participant à des ateliers sur la question; il ont également accès à un site Web et à un magazine sur les droits de l'homme.

28. Le FNUAP aide les communautés à « changer de l'intérieur ». Il les invite en l'occurrence à tirer parti des atouts et des richesses de leur culture pour promouvoir et faire avancer la cause des droits de l'homme. Il a organisé quatre sessions de formation aux programmations respectueuses des cultures pour les équipes de pays au Bangladesh, en Iran, en Iraq et en Jordanie. Pour la première fois, les équipes de pays ont appris à articuler les paramètres culturels, la dimension des rapports hommes-femmes et les droits de l'homme dans les programmes de développement.

29. Le FNUAP a apporté une assistance technique pour aider les Gouvernements des Comores, de Côte d'Ivoire, du Mali et du Rwanda à rédiger ou réviser les lois et les politiques dans un sens qui améliore la condition des femmes et des filles. Au Ghana et au Zimbabwe, il a concouru à l'effort national en vue de l'adoption de lois réprimant les violences familiales. En Indonésie, il a aidé le Gouvernement et les ONG locales à promouvoir l'adoption d'un texte législatif contre la traite des femmes. Il a collaboré avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger les droits des femmes en matière de procréation et lutter contre les violences sexistes. À Madagascar, le FNUAP a solidement appuyé le projet gouvernemental de révision des lois discriminatoires envers les femmes, y compris en matière de mariage. Au Venezuela, il a soutenu des recherches sur les violences sexistes et sur la protection des droits en matière de procréation dans les centres nationaux de soins de santé primaires.

30. Le FNUAP s'est associé avec la School of Public Health de l'Université Harvard pour mettre au point un module de formation qu'il pourra utiliser partout dans le monde pour plaider plus efficacement en faveur de la réforme fondée sur les droits de l'homme, qui touche de nombreux domaines de son mandat tels que la population et le développement, la santé en matière de sexualité et de procréation ou l'égalité des sexes. Son personnel et celui de ses partenaires en Afrique ont suivi un stage de formation au Ghana pour se familiariser avec ce matériel. Le FNUAP s'est par ailleurs joint à l'UNICEF pour mettre au point un module de formation et de sensibilisation qui aidera le personnel des deux institutions à faire jouer à la fois la

Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour améliorer les programmes nationaux en faveur des femmes et des filles. Le module traite de questions telles que les mariages précoces, la protection contre l'infection au VIH et le traitement du sida, la mortalité maternelle et les droits fondamentaux des adolescentes.

#### **D. Activités visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes**

31. Conformément à sa nouvelle Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, qui fait de l'égalité hommes-femmes l'une de ses deux priorités mondiales, l'UNESCO poursuit l'objectif d'égalité des sexes dans tous ses domaines de compétence par le biais de programmes spécifiques pour les femmes et de l'application du principe d'égalité dans les États Membres et dans ses propres services. Elle est déterminée à appuyer l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les États Membres de la manière suivante : a) la question de l'égalité des sexes sera présente durant tout le cycle de programmation et à toutes les phases des programmes; b) un plan d'action pragmatique axé sur les résultats appelé « Priorité à l'égalité des sexes » définira l'action envisagée par l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence, assortie d'objectifs concrets, de calendriers et de budgets; c) la volonté, les compétences et les facultés nécessaires pour instaurer l'égalité des sexes seront mobilisées grâce à des mesures de renforcement des capacités dédiées et des ressources à cet effet, ainsi qu'au sein du secrétariat; d) l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel sera soutenue et les aménagements nécessaires seront apportés pour que chacun puisse concilier vie professionnelle et vie privée; e) la représentation des femmes aux postes de décision au sein du secrétariat augmentera progressivement pour atteindre 50 % à l'horizon 2015. Quatre secteurs de programmation ont reçu une formation à ce jour, ainsi que la majorité des fonctionnaires hors siège. Une formation spéciale est dispensée au personnel du Programme Iraq de l'UNESCO à Amman et à celui du bureau d'Amman afin d'assurer la prise en compte systématique du principe d'égalité des sexes dans les situations de conflit et d'après conflit. Une série de séminaires intitulée « Forum UNESCO sur l'égalité des sexes » a par ailleurs été lancée pour accroître la sensibilisation dans ce domaine.

32. L'UNESCO promeut l'autonomisation et les droits des femmes ainsi que l'égalité des sexes en tant qu'objectif prioritaire dans tous ses programmes conjoints des organismes du système des Nations Unies. Elle est l'un des principaux acteurs du programme conjoint du Viet Nam en faveur de l'égalité des sexes et promeut cette égalité au niveau des pays en l'inscrivant comme composante dans tous les documents UNESCO de programmation pays. Elle participe à 4 des 13 propositions retenues au titre du volet thématique « Égalité des sexes » par le Fonds espagnol pour la réalisation des OMD. Elle collabore avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et participe à plusieurs groupes d'étude sur : a) les dimensions sexospécifiques du changement climatique; b) le suivi des investissements en faveur de l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies; et c) la formulation d'un plan d'action à l'échelle du système en faveur de l'égalité des sexes. L'UNESCO collabore également avec l'équipe de travail sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement.

33. L'UNESCO soutient fermement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, avec les activités suivantes :

a) Large diffusion dans les États Membres du « Passeport pour l'égalité », qui contient le texte de la Convention;

b) Utilisation de données ventilées par sexe et analyse des sexospécificités pour mettre en lumière les effets différents des politiques sur les femmes et sur les hommes, mais aussi pour inviter les femmes à faire part de leur expérience;

c) Mobilisation et renforcement de la volonté politique d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux, notamment par le biais de deux nouvelles initiatives, à savoir le partenariat mondial entre l'UNESCO et le Sony Ericsson Women's Tennis Association Tour, afin de faire progresser l'égalité et de promouvoir le leadership des femmes dans toutes les sphères de la société (les joueuses de tennis Venus Williams (États-Unis), Tatiana Golovin (France) et Jie Zheng (Chine) ont été nommées « Promotrices pour l'égalité des genres » dans le cadre de ce partenariat), et les Ambassadrices de bonne volonté de l'UNESCO pour l'égalité des sexes, qui promeuvent l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes tant au sein de l'organisation que dans les États membres;

d) Promotion de la participation des femmes à la recherche scientifique dans le cadre du partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science.

34. L'UNESCO a également collaboré avec 10 autres organismes des Nations Unies à la rédaction de la Déclaration interinstitutions sur l'élimination des mutilations génitales féminines<sup>1</sup>, présentée le 27 février 2008 à la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme.

35. La stratégie du FNUAP pour éliminer la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) est décrite dans un livret intitulé « A holistic approach to the abandonment of female genital mutilation », qui montre à travers un échantillon d'exemples pris dans différents pays que des interventions bien ciblées et planifiées peuvent être efficaces contre les violences sexistes. Le FNUAP a collaboré avec l'UNICEF pour établir un fonds destiné à accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines et des excisions, et qui vise à réduire le nombre de cas de mutilations de 40 % dans 16 pays d'ici à 2015. Une consultation technique sur les MGF a réuni pendant une semaine 70 experts mondiaux autour d'une réflexion sur une stratégie mondiale qui permettrait d'éliminer cette pratique traditionnelle néfaste.

36. Grâce à son rôle moteur au sein du Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les femmes, le FNUAP concourt à l'application à l'échelle du système des Nations Unies d'une stratégie qui promeut l'égalité des sexes. Au niveau des pays, il a travaillé dans plusieurs pays africains à l'organisation de campagnes de sensibilisation au problème des violences faites aux femmes et a soutenu des activités qui associaient la jeunesse à l'effort de sensibilisation et de prévention. En République centrafricaine, il a soutenu par son assistance technique

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Éliminer les mutilations génitales féminines : une déclaration interinstitutions*, ONUSIDA, PNUD, Commission économique pour l'Afrique, UNESCO, FNUAP, HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, UNICEF, UNIFEM, OMS (Genève, 2008).

les initiatives nationales destinées à renforcer les lois dans le sens d'une meilleure protection des femmes et des filles contre les violences sexistes.

### **E. Activités visant à encourager la participation démocratique**

37. L'UNESCO s'efforce d'inculquer des valeurs démocratiques à tous les apprenants – cette composante fait partie intégrante du travail qu'elle accomplit pour proposer une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et dans l'éducation en général, y compris non formelle. Elle encourage la gouvernance démocratique et la participation citoyenne dans les pays en développement, notamment ceux qui sortent d'un conflit, en formant les journalistes et les professionnels des médias aux techniques de reportage non partisans et indépendantes dans les zones de conflit, et favorise l'instauration des conditions nécessaires à l'existence d'une presse indépendante en donnant des conseils techniques aux autorités nationales qui cherchent à mettre leurs lois sur la presse aux normes internationales en matière de liberté d'expression, de paix et de tolérance, et en aidant les médias à couvrir les élections. Conformément à la Stratégie intégrée de l'UNESCO pour la démocratie définie dans le cadre du Centre international des sciences humaines (également appelé Centre Byblos), l'organisation contribue à promouvoir les sciences humaines en encourageant les recherches analytiques comparatives, en organisant des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie et en soutenant la démocratisation dans les zones sortant d'un conflit.

### **F. Activités visant à promouvoir la compréhension, la tolérance et la solidarité**

38. L'UNESCO contribue à la paix, à la compréhension mutuelle et à la cohésion sociale en encourageant le dialogue entre les civilisations et les cultures, conformément à l'Agenda mondial pour le dialogue entre les civilisations et à son programme d'action, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001 (résolution 56/6). Elle s'appuie sur les recommandations contenues dans le rapport de l'Alliance des civilisations pour lancer des activités en direction des jeunes, des femmes, de la société civile, des médias, des enseignants et des écoles afin de lutter contre la discrimination à l'encontre des migrants. Pour renforcer son action dans ce domaine, elle a créé la plate-forme intersectorielle « Contribuer au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix » afin de pouvoir appliquer une approche interdisciplinaire à ce problème planétaire. Des détails sur les initiatives de cette plate-forme figurent dans le rapport sur l'application de la résolution 62/90 de l'Assemblée générale intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » présenté à l'Assemblée à sa soixante-troisième session.

39. L'UNESCO s'emploie à mettre en avant le rôle crucial de la culture dans les schémas de développement international, y compris dans les programmations communes de pays du système des Nations Unies, et en aidant les États membres à formuler, réviser et actualiser leurs politiques culturelles pour mieux tenir compte des vecteurs de développement, d'équité et de paix que sont la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures, en tenant compte des articulations entre diversité

culturelle, dialogue interculturel et développement durable et en portant une attention particulière aux besoins définis par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (dont celui de l'égalité des sexes), tout en renforçant les capacités des institutions, du législateur, des décideurs et des professionnels de la culture.

40. L'UNESCO s'efforce de jeter des ponts durables pour le dialogue; elle travaille à cette fin avec les États membres à la révision des manuels scolaires, des aides pédagogiques et des programmes scolaires afin de supprimer les messages de haine, les altérations, les préjugés et les a priori négatifs et d'inculquer aux élèves une connaissance et une compréhension élémentaire des principales cultures, civilisations et religions du monde. Elle encourage le partage de valeurs communes dans certaines disciplines scientifiques au-delà des contextes culturels, grâce à des dispositifs tels que l'initiative « Du conflit potentiel à la coopération potentielle », qui facilite les dialogues interdisciplinaires à plusieurs niveaux dans le but d'encourager la paix, la coopération et le développement pour la gestion des ressources en eau partagées.

41. Des efforts ont également été faits pour soutenir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias en travaillant avec les associations de journalistes afin de prévenir les conflits et de favoriser la compréhension mutuelle, à travers notamment la création de réseaux interculturels, la définition d'une démarche éthique et responsable en matière de reportage, la formation et la sensibilisation des professionnels des médias pour promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression.

42. Une consultation régionale panafricaine organisée par le FNUAP et Religions pour la paix-Afrique du Sud, a réuni 60 représentants de diverses religions venus de 18 pays autour d'un débat sur le renforcement des partenariats entre les groupes confessionnels et l'ONU. Les participants sont convenus d'un certain nombre de recommandations concrètes que le FNUAP exploitera pour renforcer ses partenariats et son audience du côté des groupes religieux, en particulier sur les questions du VIH/sida et de la violence contre les femmes.

43. Le FNUAP a poursuivi son travail auprès des communautés autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. En Équateur, il a appuyé la mise en place d'une commission nationale de statistique pour les peuples autochtones. En Bolivie, au Guatemala et au Panama, il a fourni une assistance aux communautés et réseaux autochtones qui s'emploient à élargir l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation.

44. L'UNICEF a participé avec d'autres organismes des Nations Unies au vingt et unième Jamboree scout mondial à Hylands Park (Royaume-Uni), qui a réuni 40 000 participants de 150 pays autour du thème de la promotion d'une culture de paix et de compréhension mutuelle.

45. En coopération avec l'UNICEF et l'UNESCO, le Réseau mondial des religions en faveur des enfants, organisation œcuménique qui réunit des croyants animés d'une volonté commune de veiller au bien-être des enfants partout dans le monde, a mis au point un programme pour l'enseignement de l'éthique intitulé *Apprendre à vivre ensemble*, qui fournit aux animateurs de groupes de jeunes et aux éducateurs les outils nécessaires à la mise en œuvre d'un programme interculturel et interreligieux propre à développer le sens de l'éthique chez les enfants. *Apprendre à vivre ensemble* a été lancé à Hiroshima en mai 2008 lors du troisième Forum du

Réseau mondial des religions en faveur des enfants, qui a réuni plus de 1 300 responsables religieux de différentes confessions, des travailleurs sociaux et des décideurs de 60 pays autour de questions qui touchent les enfants.

46. L'UNICEF et la Confédération africaine du football ont tiré parti de l'événement footballistique et médiatique qu'a été la Coupe d'Afrique des Nations 2008 au Ghana pour lancer ensemble une campagne en faveur de la qualité de l'éducation pour tous les enfants d'Afrique. Dans une série de messages publics et par d'autres moyens, des athlètes célèbres ont expliqué qu'un enseignement de qualité aidait les enfants – surtout les filles – à rester à l'école et à acquérir les connaissances et l'estime de soi dont ils ont besoin pour poursuivre leurs rêves.

### **G. Activités visant à appuyer la communication participative et la libre circulation de l'information**

47. L'UNESCO favorise l'accès universel à l'information en aidant à la formulation des politiques nationales en matière d'information, en particulier dans le cadre du programme Information pour tous, en appuyant la conservation des archives sur support analogique et numérique grâce au programme Mémoire du monde; en définissant des principes directeurs et des normes internationales propres à améliorer la culture informatique; en observant les évolutions et en favorisant la diffusion des pratiques optimales quant aux dimensions éthiques de la société de l'information, dans le droit fil des priorités du programme Information pour tous; en cultivant les partenariats internationaux afin de favoriser l'accès universel à l'information; en encourageant l'avènement de sociétés du savoir.

48. Le développement de médias libres, indépendants et pluralistes a été facilité par un certain nombre de facteurs tels que les initiatives au titre du Programme international UNESCO pour le développement de la communication, l'amélioration des qualifications des professionnels des médias grâce à des écoles de journalisme de meilleure qualité, l'accès du public à l'information de manière à multiplier les occasions d'éducation non formelle et à favoriser la participation sans exclusive au développement et à la gestion du changement social. L'UNESCO facilite l'accès de tous à l'information en soutenant les centres multimédias communautaires, qui proposent à la fois les médias locaux traditionnels, l'Internet et des équipements numériques. Quelque 130 centres ont été créés dans 25 pays. La première phase d'une grande initiative régionale visant à créer des centres multimédias à l'échelle nationale a été menée à bien au Mali, au Mozambique et au Sénégal, avec la création de 70 centres.

49. Le programme UNICEF pour une éducation de qualité aux Maldives procède d'une approche intégrée et globale de la qualité, qui comprend : a) le développement des infrastructures afin de « reconstruire mieux » les écoles endommagées par le tsunami et d'en faire des lieux amis des enfants; b) la sensibilisation des enseignants et des administrateurs scolaires à l'importance de la notion d'école amie des enfants; c) la révision des programmes scolaires dans l'optique de l'école amie des enfants; et d) l'appui apporté aux parents pour les amener à s'investir dans l'éducation de leurs enfants. De plus, grâce au projet de Centres de ressources pédagogiques, tous les enseignants des Maldives ont maintenant accès à la formation virtuelle et à un réseau intégré de communication et de connaissances.

50. L'UNICEF appuie également les observatoires des droits et de la protection de l'enfance, chargés de collecter, gérer et diffuser les données concernant les enfants, de suivre l'action des gouvernements et de surveiller les dépenses publiques consacrées aux enfants. Ces observatoires encouragent les citoyens à participer à la surveillance du respect des droits de l'enfant et des politiques en faveur de l'enfance.

## **H. Mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales**

51. Pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, l'UNESCO a abordé la question de la sécurité humaine sous un angle régional qui permet de déterminer les besoins et les modalités de l'action à engager pour aider les pays à élaborer les cadres éthiques, normatifs et éducatifs propres à améliorer la sécurité humaine dans l'ensemble de leur région. Des consultations régionales ont été organisées pour valider les études commanditées par l'UNESCO sur la formulation de ces cadres, qui feront l'objet d'une série de publications.

52. L'UNESCO a également créé une plate-forme intersectorielle de soutien aux pays en situation de postconflit et de postcatastrophe, afin d'apporter une assistance dans tous ses domaines de compétence (éducation, sciences, culture, communication et information). L'assistance UNESCO est passée par cette plate-forme pour les projets suivants : reconstruction des systèmes éducatifs dans l'optique de l'éducation pour tous; accompagnement et conseils spécialisés en matière de règlement des conflits concernant la gestion des ressources naturelles et l'intégration du volet prévention des catastrophes et atténuation de leurs effets, avec en particulier les systèmes d'alerte rapide dans les situations d'après conflit ou d'après catastrophe; aide à la reprise des activités des établissements de recherche des pays touchés; formulation, mise en œuvre et suivi des schémas d'orientation relatifs aux différents champs des sciences naturelles, sociales et humaines; protection du patrimoine culturel et naturel endommagé, y compris par des mesures de sauvetage (consolidation ou remise en état) des monuments et des sites culturels, sauvegarde du patrimoine culturel immatériel menacé, et appui à l'acquisition de capacités institutionnelles et humaines suffisantes pour doter les pays de médias durablement libres, indépendants et pluralistes.

53. L'UNESCO œuvre également en faveur de l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité intitulée « Les femmes, la paix et la sécurité ». Elle promeut la participation des femmes au rétablissement de la paix et de la sécurité au niveau institutionnel dans les pays qui sortent d'un conflit, avec notamment la création de centres de recherche et de documentation des femmes (le premier a été inauguré en Palestine en janvier 2006, un autre, similaire, se met en place en République démocratique du Congo pour couvrir la région des Grands Lacs et un troisième a été proposé pour l'Iraq), et coopère avec le Centre de Bethléem pour la paix, qui s'emploie à rapprocher les femmes palestiniennes et israéliennes, chrétiennes comme musulmanes, à la faveur d'un dialogue interculturel et interreligieux.

54. Pour promouvoir la paix et la sécurité internationales en encourageant le dialogue multipartite entre les civilisations, les cultures et les peuples, l'UNESCO a consulté un certain nombre de partenaires effectifs ou potentiels et d'organisations, de manière à avoir une démarche globale sans exclusive et à recenser les possibilités

d'actions communes et de partenariats. C'est ainsi qu'elle coorganisera une conférence internationale sur le thème de l'éducation au service de l'entente et du dialogue interculturels, qui sera accueillie par le Gouvernement danois à Copenhague en octobre 2008 au titre du suivi de la Conférence multipartite de Rabat consacrée au thème « Encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations par des initiatives concrètes et durables ».

55. L'UNESCO s'est également engagée à promouvoir le dialogue entre les dirigeants politiques des pays de l'Europe du Sud-Est qui s'efforcent de forger une vision commune de l'avenir fondée sur la coopération internationale. Elle a prêté son concours à l'organisation d'une série de réunions régionales à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine, 2003), Tirana (2004), Varna (Bulgarie, 2005), Opatija (Croatie, 2006), Bucarest (juin 2007), et Athènes (juin 2008). À Athènes, les chefs d'État et d'autres dirigeants de la région ont adopté la Déclaration d'Athènes, dans laquelle ils insistent sur le rôle des routes, itinéraires et corridors culturels en tant que plates-formes pour la coopération régionale et envisagent la création d'une série de projets communs sur les routes culturelles de l'eau afin de contribuer à la stabilité et à la paix dans la région. Le projet s'inscrit dans le prolongement de l'initiative des « corridors culturels » qui devraient être créés en Europe du Sud-Est pour promouvoir le patrimoine matériel et immatériel de la région et qui constitue un atout précieux pour le développement non seulement culturel, mais aussi économique et social.

56. En outre, l'UNESCO participe et contribue à la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale du Secrétaire général dans le cadre de l'équipe spéciale chargée de la lutte contre le terrorisme. Dans sa résolution 60/288 intitulée « La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies », l'Assemblée générale a assigné un rôle clef à l'UNESCO dans le plan d'action, qui appelle à la promotion du dialogue, à la prévention de la diffamation entre les religions et à la promotion d'une culture de paix, de justice et de développement humain par le dialogue interconfessionnel et le dialogue entre les civilisations. En sa qualité de membre de cette équipe, l'UNESCO a participé à deux séminaires de retraite et fait partie des groupes de travail sur la prévention et le règlement des conflits, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme et la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.

57. Le Programme de prévention de la violence armée est un projet commun du PNUD et de l'OMS qui entend promouvoir des mesures efficaces face à la violence armée grâce à des concertations mondiales fondées sur une compréhension claire des causes, de la nature et des effets du phénomène. La première phase des activités a été menée à bien dans la première moitié de 2007; elle comprenait des travaux normatifs ainsi que des activités sur le terrain au Brésil et en El Salvador.

### III. Rôle de la société civile

58. L'UNESCO encourage la société civile à redoubler d'efforts pour promouvoir la culture de la paix; elle a créé à cet effet le prix de l'Éducation pour la paix, décerné cette année à l'Institut pour la justice et la réconciliation (Afrique du Sud) « pour ses efforts remarquables en faveur d'une réconciliation durable par l'éducation et contre l'injustice systémique en Afrique ». La cérémonie de remise du prix a lieu au siège de l'UNESCO à Paris, le 18 septembre 2008, dans le cadre des

célébrations de la Journée internationale de la paix. Un projet d'aide au renforcement du réseau des ONG œuvrant pour la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique a également été lancé en mai 2008.

59. Dans le cadre de son travail de promotion de la culture de la paix auprès des jeunes, l'UNESCO a assisté aux sessions de la jeunesse organisées en marge du premier Forum de l'Alliance des civilisations (Madrid, janvier 2008), et met au point à l'intention des jeunes un portail de ressources en ligne sur le dialogue entre les civilisations. En 2006-2007, elle a organisé ou coorganisé cinq forums régionaux de la jeunesse sur la question de la consolidation de la paix et, en juillet 2007, une conférence intitulée « Éducation interculturelle, civique et pour la paix » a réuni à Wrocław (Pologne) des formateurs, travailleurs et défenseurs des jeunes venus de 28 pays autour d'un débat sur les possibilités d'utiliser l'éducation interculturelle, civique et pour la paix comme véhicule de changement.

60. Le réseau des commissions nationales de l'UNESCO facilite les contacts et les concertations entre les États membres et les milieux intellectuels et professionnels des différents pays de manière à sceller des alliances et à élargir le rayonnement de l'UNESCO dans chaque État membre; il contribue activement à la réalisation des objectifs poursuivis par l'organisation ainsi qu'à la conception, à la mise en œuvre et à l'exécution de ses programmes aux niveaux régional, sous-régional et national.

61. ONU-HABITAT et l'UNICEF ont organisé une rencontre sur la paix au siège de l'ONU à Nairobi en février 2008 afin de persuader les jeunes Kényans d'être des ambassadeurs de la paix dans leur pays tourmenté. Quelque 700 jeunes venus de divers quartiers de Nairobi ont débattu de ce qu'ils pouvaient faire pour convaincre leurs camarades de bannir la violence et d'être des messagers de paix. ONU-HABITAT a également été l'un des principaux artisans de Semaine nationale de prévention de la violence des jeunes organisée dans le cadre du projet Kenya pour des villes plus sûres, une initiative conjointe du Gouvernement kényan et de l'ONU au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Kenya.

62. En Iran, le FNUAP a concouru à l'implantation du premier réseau de la société civile qui milite pour l'égalité des sexes et les droits des femmes et des jeunes en matière de santé procréative. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le Fonds et ses partenaires nationaux ont continué d'encourager les initiatives locales qui permettent aux Palestiniennes de se protéger contre la violence, d'avoir accès à des services de prévention et d'aide aux victimes et de renforcer les capacités institutionnelles des ONG locales. Un groupe thématique des Nations Unies sur la jeunesse a été créé sous les auspices du FNUAP; il favorisera la coordination et la collaboration entre les diverses entités des Nations Unies qui travaillent pour et avec la jeunesse palestinienne.

63. En collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et par le biais de projets exécutés avec des ONG locales, le FNUAP a formé son personnel féminin et des femmes bénévoles pour qu'elles délivrent des messages sur la question des violences faites aux femmes et proposent des services d'aide psychologique et sociale aux victimes, en particulier les jeunes femmes. Une coalition de 16 ONG de femmes qui militent contre les violences sexistes à Gaza a été lancée, et un réseau de 27 ONG a été créé pour donner une suite concrète à la

résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le FNUAP a également tenu une conférence nationale sur la lutte contre les violences sexistes, en partenariat avec le Ministère des affaires féminines.

#### **IV. Dispositif de communication et de réseautage**

64. Afin de mieux faire connaître la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'UNESCO a distribué le texte du Programme d'action pour la culture de la paix au troisième Salon international des initiatives de paix qui s'est tenu à Paris pour quelque 13 000 visiteurs. Des renseignements sur les contributions à la Décennie ont également été affichés sur le site Web culture de la paix ouvert à l'occasion à l'Année internationale de la culture de la paix (2000).

#### **V. Recommandations**

65. **Les institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies sont invités à continuer d'axer leurs programmes sur les divers aspects de la culture de la paix, notamment au niveau des pays.**

66. **Les États Membres sont invités à prendre pour leur part les dispositions suivantes :**

a) **Dans le domaine de l'éducation, redoubler d'efforts pour supprimer les messages de haine, les altérations, les préjugés et les a priori négatifs dans les manuels scolaires et autres outils pédagogiques, et inculquer la connaissance et la compréhension élémentaires des principales cultures, civilisations et religions du monde;**

b) **Actualiser et réviser les politiques scolaires et culturelles dans un sens conforme à l'approche fondée sur les droits de l'homme, la diversité culturelle, le dialogue entre les cultures et le développement durable;**

c) **Réviser les lois et politiques nationales discriminatoires envers les femmes et adopter des législations qui répriment la violence familiale, la traite des femmes et des filles et les violences sexistes;**

d) **Éliminer la pratique des mutilations génitales féminines, y compris par des réformes législatives et politiques et en renforçant les capacités nationales et les interventions au plus près des communautés;**

e) **S'assurer que la dimension de l'égalité des sexes est intégrée dans tous les plans de développement nationaux;**

f) **Élargir l'accès aux technologies de l'information et des communications afin que les femmes et les filles, les exclus, les pauvres et les personnes marginalisées ou ayant des besoins spéciaux puissent bénéficier à tous les niveaux de tous les moyens éducatifs.**